

COMMUNAUTE URBAINE
DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCAION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

LA SÉANCE EST OUVERTE

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER
Direction de l'Action Foncière

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 22 décembre 2006

N° 2006/0916

<p>SAINT-MEDARD-EN-JALLES - P.A.E. de Cérillan - Acquisition du bassin d'étalement d'eaux pluviales appartenant à la SNC LE GRAND CERILLAN pour intégration dans le domaine public communautaire - Autorisations - Décision</p>

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du développement du Plan d'Aménagement d'Ensemble de Cerillan sur le territoire de la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES, la Communauté Urbaine envisage d'acquérir les emprises de terrain supportant un bassin d'étalement d'eaux pluviales le «Grand Cerillan» réalisé par la S.N.C. LE GRAND CERILLAN représentée par Monsieur BEOLETTO et faisant l'objet d'un emplacement réservé n °7.78 au P.L.U. afin de l'intégrer dans le domaine public communautaire (code GSP TT04837).

Afin de réaliser cette opération sur la commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES, la Communauté Urbaine a engagé des pourparlers avec la S.N.C. «Le Grand Cerillan», qui a réalisé cet ouvrage, et pris en charge ses équipements annexes.

A l'issue de ces discussions, la S.N.C. LE GRAND CERILLAN s'engage à céder des emprises d'une superficie totale de 12 525 m², à détacher des parcelles cadastrées section DT n° 157, 160, 168 et des parcelles cadastrées section DT n° 145, 146, 147, 148, 149, 158, 159, 169, moyennant le prix transactionnel de 180 000 euros sensiblement supérieur à l'estimation établie à 150 300 euros par le Service des Domaines mais qui prend en compte le coût des équipements d'accompagnement supporté par la SNC tel l'aménagement paysagé, l'arrosage intégré, le mobilier, la clôture.

Aussi, compte tenu de l'intérêt opérationnel qui s'attache à la maîtrise foncière de ces emprises, il vous est proposé d'entériner les termes de cette transaction.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable pour les raisons susvisées avec la S.N.C. LE GRAND CERILLAN représentée par son Directeur Monsieur BEOLETTO, en vue de l'acquisition amiable des emprises à détacher des parcelles cadastrées section DT n° 157, 160, 168 et des parcelles cadastrées section DT n° 145, 146, 147, 148, 149, 158, 159, 169 supportant le bassin d'étalement d'eaux pluviales d'une superficie totale de 12 525 m² situées sur le territoire de la commune de SAINT-MEDARD-EN -JALLES, moyennant le prix de 180 000 euros, en vue de l'incorporation de cette réalisation dans le domaine public communautaire
- à passer outre pour les raisons susvisées l'avis des Services Fiscaux
- à signer l'acte authentique et tous autres documents se rapportant à cette acquisition

B - DECIDER

Que le montant de cette acquisition ainsi que les dépenses et frais annexes résultant de cette transaction seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au Chapitre 21 Fonction 8220 Compte 2111 CRB D710 Programme HB 19 clé D710000095 du Budget de l'exercice 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2007**

